



Agrément nécessaire pour la création et gestion d'une holding?

Par **Titi69**, le **28/03/2012** à **17:50**

Bonjour,

Je suis actuellement en phase de construction d'un projet d'entreprise, cependant je me heurte à un problème juridique:

Suis-je un intermédiaire financier* si je propose à des investisseurs de placer du capital dans une holding (que je monte et gère) ayant pour but d'entrer, par la suite, dans le capital d'une société non cotée?

*(à savoir une société de gestion(agrée par l'AMF), un établissement de crédit ou un prestataire de service d'investissement (agrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel), ou encore un conseiller en investissement financier).

Merci d'avance pour vos retours,
Cordialement,
Etienne